

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

- en exercice : 36
- pour : 34
- présents : 30
- contre : 0
- votants : 34
- blanc : 0
- abstention : 6

Date de convocation : 6 novembre 2024

Séance du 12 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 novembre à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Bâgé-le-Châtel, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
	Bâgé-le-Châtel	Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Boissey	MALATERRE Jean-Louis
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Andrée TIRREAU a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Christian FAVRE pour voter en son nom.

Monsieur Denis LARDET a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Madame Florence BERRY a donné pouvoir à Monsieur Christian CATHERIN pour voter en son nom.

Monsieur Christian GAULIN.

Madame Christine PACCAUD.

Madame Isabelle MERONI a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Budget Principal : créances éteintes.

Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse présente des créances éteintes.

Budget Principal - Numéro liste : 4352050211 Article 6542

Référence pièce	Année	Montant	Motif
T-3009390411	2016	24.72 €	Combinaison infructueuse d'actes
T-76871350011	2014	106.48 €	Combinaison infructueuse d'actes
T-76871570011	2014	143.02 €	PV carence
T-76869920011	2015	204.00 €	PV carence
T-76868830011	2016	204.00 €	Combinaison infructueuse d'actes
T-76868770011	2016	5.46 €	RAR inférieur seuil poursuite
T-76868660011	2016	204.00 €	PV carence
T-76872400011	2015	270.00 €	Combinaison infructueuse d'actes
T-301	2020	1 524.49 €	NPAl et demande renseignement
T-316	2021	1 524.49 €	NPAl et demande renseignement
TOTAL		4 210.66 €	

.../...

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 001-200071371-20241112-12112024_146-DE

Bresse
Levraut

Ces créances éteintes sont à imputer au chapitre 65, compte 6542 « Créances éteintes ».

Vu les états transmis par la responsable du Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse relatifs aux créances éteintes sur le budget Principal

Vu le budget Principal 2024

Vu les crédits pouvant être affectés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ANNULE les créances présentées.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,

